Borne d'apport déchets résiduels

Mode d'emploi

smictom des Pays de Vilaine
Le service public de vos déchets

1
J'insère le badge à fond

2
J'ouvre le tambour à l'aide du levier

3
Je dépose mon sac en veillant à ce qu'il ne dépasse pas

4
je referme à l'aide du levier et je reprends mon badge

les consignes de tri pour les déchets de cette borne sont identiques aux exemples mentionnés dans la fiche «déchets residuels» du kit pratique.

Pour deposer moins souvent de sacs poubelles, je réduis mes déchets et fais le bon tri (emballages, verre, papier, biodéchets, déchèterie).

Pensez-y !

Mettez vos déchets résiduels dans des sacs poubelles resistants d'une contenance de 30L maximum

LOCALISATION DES BORNES SUR MA COMMUNE

5 points d'apports volontaires sont à votre disposition sur Guipry :

- **rue de Vannes - Parking du Cinéma l'Alliance**
- **rue du Liriot**
- **Mâlon - allée des Peupliers**
- **Mâlon - allée des Primevères**
- **Mâlon - allée des Marronniers**

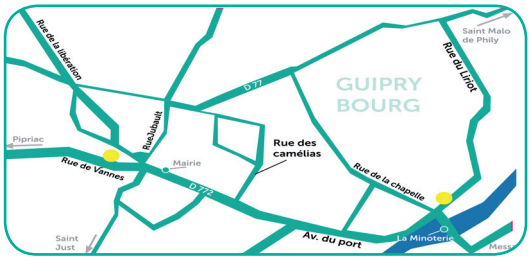

Chaque point comporte une borne pour les déchets résiduels avec contrôle d'accès et une borne pour les emballages recyclables.

Pour connaître les emplacements des **bornes d'apport du verre et du papier** situés sur la commune, vous pouvez consulter la carte interactive du territoire sur

www.smictom-paysdevilaine.fr

Un problème? des Questions?

Contactez le Smictom

02 99 57 02 50*

accueil@smictom-paysdevilaine.fr

* ouverture de 9h à12h et de 14h à 17h

point RECYCLAGE

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

smictom des Pays de Vilaine
Le service public de vos déchets